



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Budget 2020-2021

Avec François Legault, les élèves du réseau public perdent à tout coup !

Québec, le 10 mars 2020 — Malgré ses promesses, le gouvernement de François Legault ne consacre que 697 millions de dollars de plus au réseau des écoles publiques en 2020-2021 (dont près de 182 millions de dollars pour compenser l'uniformisation des taxes scolaires), soit une baisse de 13 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Ces sommes ne sont pas suffisantes pour parler d'un réel réinvestissement en éducation, selon la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Le gouvernement Legault fait le choix de ne pas financer le réseau des centres de services scolaires à la hauteur des besoins, alors que les surplus budgétaires du Québec n'ont jamais été aussi importants.

Le rapport de l'économiste Jean-Michel Cousineau intitulé « Combien ça coûte réparer l'école publique ? », produit pour le compte de la FAE en 2019, démontre bien que le gouvernement de François Legault devait consentir, pour l'année 2020-2021, un montant minimum de 1 milliard 75 millions de dollars au réseau des écoles publiques avant de pouvoir prétendre qu'il réinvestissait véritablement. Ce montant comprend :

- 419 millions \$ pour couvrir les coûts de système ;
- 250 millions \$ pour rembourser une partie des compressions effectuées entre 2010 et 2016 ;
- 225 millions \$ pour compenser l'uniformisation des taxes scolaires, et enfin ;
- 181 millions de dollars pour couvrir le manque à gagner pour l'année 2019-2020 pour laquelle 891 millions de dollars étaient requis alors que 710 millions ont été consentis.

« Le gouvernement de François Legault doit arrêter de jouer avec l'avenir des élèves québécois et investir à la hauteur des besoins. Le financement des services aux élèves n'est pas une loterie. Investir en éducation, c'est gagnant pour tout le Québec », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

Loto budget

La FAE a profité de sa présence au huis clos budgétaire pour remettre aux journalistes et parlementaires présents un billet de loterie qui permet de rappeler que les mauvais choix faits par les gouvernements ont des conséquences sur le réseau des écoles publiques, sur les enseignantes et enseignants ainsi que sur les élèves jeunes et adultes. Le billet « Loto Budget » dévoile trois cases à gratter :

- La première « Qu'est-ce qu'on gagne à mal payer les profs ? » avec comme réponse « Pénurie de personnel » ;
- La deuxième « Qu'est-ce qu'on gagne à sous-financer les services de soutien ? » avec comme réponse « Décrochage scolaire » et ;
- La troisième « Qu'est-ce qu'on gagne à maintenir le financement public des écoles privées ? » avec comme réponse « Inégalité des chances ».

Investir en éducation, c'est gagnant !

Avec cet outil de communication, la FAE rappelle que les écoles publiques ont été privées de plus de 1 milliard 488 millions de dollars entre 2010 et 2016. Encore aujourd'hui, les effets de ces mauvais choix budgétaires se font sentir dans le réseau des écoles publiques, particulièrement auprès des élèves vulnérables. La FAE s'explique donc très mal que François Legault, qui prétend avoir fait de l'éducation une priorité nationale, ait changé de cap. Pourtant, au 30 novembre 2019, le solde budgétaire, au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, affichait un surplus de 4,5 milliards de dollars. Quant à lui, avec un versement de 2,7 milliards de dollars en 2020-2021, le Fonds des générations atteindra plus de 11 milliards de dollars. Le gouvernement dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour réinvestir dans le réseau des écoles publiques.

Financement public des écoles privées

Par ailleurs, le deuxième budget du ministre des Finances, Éric Girard, maintient le financement public des écoles privées, qui s'élèvera à près de 564 millions de dollars pour la prochaine année. En plus de la subvention gouvernementale, dont les coûts sont connus, il est important de prendre en considération les autres coûts ou les manques à gagner que doivent assumer les différents paliers de gouvernement dans le maintien du financement public du réseau d'enseignement privé. Ainsi, certains coûts ne sont jamais pris en considération lorsque la question du financement public des écoles privées est abordée. Il faut penser, entre autres, aux crédits d'impôt offerts pour les dons aux fondations des écoles privées, qui s'élèvent en moyenne à 50 millions de dollars par année.

« C'est connu et reconnu : l'école québécoise est la plus inégalitaire au pays, selon un rapport du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). "La multiplication des programmes particuliers sélectifs et des établissements privés entraîne des inégalités de traitement au bénéfice des plus favorisés, poursuit-on, en dénonçant une forme de ségrégation qui conduit à un système d'écoles à plusieurs vitesses, indique-t-on dans ce rapport. Non seulement le système scolaire contribuerait à reproduire les inégalités sociales, mais les élèves en difficulté et provenant de milieux défavorisés sont surreprésentés dans les classes ordinaires des écoles publiques." En agissant de la sorte, le gouvernement de François Legault met en péril les notions de justice sociale et d'égalité des chances et maintient le Québec au dernier rang au Canada. Pour un gouvernement qui disait vouloir prendre soin des Québécoises et Québécois, c'est raté ! », a souligné M. Mallette

Les profs valent au moins la moyenne canadienne

Le gouvernement propose aux profs des augmentations salariales de l'ordre de 7 % sur 5 ans. À cela s'ajouterait un montant forfaitaire de 1000 \$ exclusivement réservé aux personnes ayant atteint le maximum de l'échelle salariale au 31 mars 2020 et offrant une prestation de travail à cette date. Selon le gouvernement, ce montant représente 1 % d'augmentation. Il n'est toutefois pas récurrent et n'est pas cotisable au régime de retraite. Le tableau qui suit présente l'offre patronale salariale :

| 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1,75 % + montant forfaitaire de 1000 \$ | 1,75 % | 1,5 % | 1 % | 1 % |

« En ce qui a trait à l'échelle salariale des profs et à la diminution promise du nombre d'échelons, il n'en est aucunement fait mention dans les propositions patronales. Quant à l'inflation, le gouvernement prévoit qu'elle atteindra 2,2 % pour l'année 2020, puis s'élèvera à 2 % pour les trois années subséquentes (2021, 2022, 2023). À la lumière de ces projections, le

premier ministre et le président du Conseil du trésor ne démontrent aucune volonté de rattraper le retard salarial des profs... ils sont déterminés à les laisser les moins bien payés au Canada ! », a indiqué M. Mallette.

Statistique Canada a récemment publié un tableau comparatif des salaires des profs des établissements publics au Canada pour l'année 2018¹. Cette étude démontre que le Québec est bon dernier en matière de rémunération de son personnel enseignant. Les profs sont aussi les seuls à devoir attendre 15 ans pour atteindre le maximum de l'échelle salariale. Le salaire actuel à l'entrée pour la quasi-totalité des profs est de 46 115 \$². L'objectif de la négociation est donc d'obtenir un salaire à la hauteur de l'apport des profs à la société québécoise. Voici l'échelle proposée par la FAE qui serait en vigueur dès le 1^{er} avril 2020 :

| | Nouveau salaire annuel |
|----|------------------------|
| 1 | 56 415 \$ |
| 2 | 59 236 \$ |
| 3 | 62 197 \$ |
| 4 | 65 307 \$ |
| 5 | 68 573 \$ |
| 6 | 72 001 \$ |
| 7 | 75 601 \$ |
| 8 | 79 382 \$ |
| 9 | 83 351 \$ |
| 10 | 87 518 \$ |
| 11 | 91 894 \$ |

« Les revendications salariales portées par la FAE permettent de répondre de manière concrète aux phénomènes de pénurie de personnel et de désertion professionnelle. De plus, depuis trop longtemps, les enseignantes et enseignants voient leur pouvoir d'achat s'étioler. Pourtant, alors que le personnel enseignant contribue à la vitalité économique du Québec, il ne profite pas de l'enrichissement collectif qui permet au gouvernement québécois d'engranger des surplus importants. Le premier ministre François Legault ne peut plus faire la sourde oreille », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514-603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca

¹ STATISTIQUE CANADA, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, produit n° 81-604-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 2018, pages 119 et 120.

² Baccalauréat de 4 ans (120 crédits), échelon 3.